

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 11 décembre 2025 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Charlotte de VILLIERS, Sylvie BOUDAUD, Alexandra FONTENEAU, Claude GELOT, Vincent MICHEL, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD, Henri RETAILLEAU, Virginie AUDUREAU.

Ont donné procuration :

Sylvie CAILLAUD à Charlotte de VILLIERS

Cyril RAUTURIER à Virginie AUDUREAU

Conseillers absents : Éric RETAILLEAU, Laurence MICHOT

Secrétaire de séance : Henri RETAILLEAU

-----  
**2025-66-02 - SALLES COMMUNALES – TARIFS 2026**

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de voter les tarifs de location des salles communales à compter du 1<sup>er</sup> 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs suivants :

**SALLE DU PETIT GUE**

Banquets, fêtes familiales, réceptions, fêtes à but lucratif :

- 80 € pour les personnes de la commune
- 150 € pour les personnes extérieures

Vin d'honneur, AG, réunions :

- Gratuit pour les associations
- 40 € pour les personnes de la commune
- 80 € pour les personnes extérieures

Fêtes de fin d'année forfait location deux jours : 110 €

Vaisselle : 15 €

Chauffage : 30 €

Forfait vaisselle cassée : 1€ par élément

**SALLE DE SPORTS DES JARRIES**

Associations de la commune

- Location journée : 110 €
- Location demi-journée : 55 €

